

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

R.C commun aux lots

Le Pouvoir Adjudicateur : I.N.S.A.

I.N.S.A.
Pôle Marchés
135 Avenue de Rangueil
31077 TOULOUSE CEDEX 4

Procédure adaptée
En application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.

MARCHE N°2026-005: **EQUIPEMENTS POUR TP DE TECHNOLOGIES QUANTIQUES**

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :
Mardi 17 février 2026 à 12h00












IMPORTANT : SEULS LES DEPOTS DEMATERIALISES SONT AUTORISES

Code NACRES : OA.51 Systèmes optiques ou opto électroniques complexe
Code CPV : 38000000

Organisme de publicité : PLACE, JOUE

Service instructeur : LPCNO

POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE

	<p>Marché public de Fournitures</p> <p><u>Objet</u> : EQUIPEMENTS POUR TP DE TECHNOLOGIES QUANTIQUES</p>
	<p><u>Acheteur</u> :</p> <p>INSA TOULOUSE 135 avenue de Ranguel 31077 - TOULOUSE Cedex 4</p>
	<p>Marché passé en procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.</p> <p>CCAG applicable au marché public : CCAG Fournitures Courantes et Services.</p>
	<p>Le marché est divisé en 2 lots.</p>
	<p>Profil acheteur :</p> <p>www.marches-publics.gouv.fr</p>
	<p>Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.</p>
	<p>L'offre est valable 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.</p>
	<p>L'acheteur se réserve le droit de recourir à la négociation.</p> <p>La négociation ne sera pas menée avec les candidats ayant déposé une offre inappropriée ou anormalement basse ou inacceptable.</p> <p>Les négociations pourront être engagées par écrit, ou par le biais d'un échange oral en présentiel ou à distance. Dans ces deux derniers cas, les candidats recevront une convocation leur indiquant précisément les modalités (forme, date, heure, durée, modalité, lieu, contenu...). La négociation pourra porter sur l'ensemble des conditions du marché sans pour autant modifier ses caractéristiques principales. A l'issue des négociations, les candidats seront invités à déposer une nouvelle offre.</p> <p>Toutefois, si la négociation paraît inutile, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.</p>
	<p>Les informations concernant les variantes sont indiquées au sein du présent document.</p>
	<p>Les informations concernant les prestations supplémentaires éventuelles sont indiquées au sein du présent document.</p>
	<p>Code CPV principal de la consultation : 38340000-0 : Instruments de mesure de grandeurs</p>

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - ACHETEUR.....	4
1.1. Nom et adresse officiels de l'acheteur	4
1.2. Type d'acheteur public	4
ARTICLE 2 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES	4
2.1. Objet de la consultation	4
2.2. Codes CPV	4
2.3. Durée	4
ARTICLE 3 - DOSSIER DE CONSULTATION	4
ARTICLE 4 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	5
4.1. Procédure de passation.....	5
4.2. Allotissement	5
4.3. Négociation.....	5
4.4. Renseignements complémentaires	6
ARTICLE 5 - PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE	6
5.1. Dossier de candidature.....	6
5.2. Sous-traitance	6
5.3. Groupements d'opérateurs économiques	6
ARTICLE 6 - PRÉSENTATION DE L'OFFRE	7
6.1. Présentation du dossier d'offre.....	7
6.2. Variantes.....	8
6.3. Prestations supplémentaires éventuelles.....	8
6.4. Délai de validité	8
ARTICLE 7 - CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE	8
ARTICLE 8 - MODALITÉS DE REMISE DES PLIS	9
ARTICLE 9 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ.....	10
ARTICLE 10 - LITIGES ET DIFFÉRENDS.....	10

Article 1 - Acheteur

1.1. Nom et adresse officiels de l'acheteur

I.N.S.A. de Toulouse
135 Avenue de Ranguel
31077 TOULOUSE CEDEX 4
Télécopie : 05 61 55 95 00
Site internet : <http://www.insa-toulouse.fr>

1.2. Type d'acheteur public

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Article 2 - Dispositions générales

2.1. Objet de la consultation

Objet des fournitures : EQUIPEMENTS POUR TP DE TECHNOLOGIES QUANTIQUES.

Lieu de livraison : INSA TOULOUSE, 135 avenue de Ranguel, 31077 TOULOUSE Cedex 4

Le marché est divisé en lots comme suit :

Lot 1 “Kit de cryptographie et intrication quantique”

Lot 2 “Kit de capteur quantique à base de centres NV dans le diamant”

2.2. Codes CPV

Le code CPV principal du marché est le suivant : 38340000-0 - Instruments de mesure de grandeurs

Lot n° 1 : Kit de cryptographie et intrication quantique

Lot n° 2 : Kit de capteur quantique à base de centres NV dans le diamant

2.3. Durée

Durée :

Le marché est conclu pour une durée allant de la notification des marchés en LRE jusqu'à la fin de la garantie (durée proposée par le candidat et valorisée dans l'analyse).

La notification prend effet à la date de réception des documents relatifs à la notification des marchés par le titulaire sur PLACE.

La durée du marché commence à courir à partir de la notification.

Délai de livraison :

Le délai de livraison est précisé par les candidats dans leurs offres (critère de choix).

Article 3 - Dossier de consultation

Contenu du dossier de consultation des entreprises :

- L'acte d'engagement (AE) pour chacun des lots
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) commun à tous les lots
- Le cadre de mémoire technique du titulaire

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents du marché, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

Article 4 - Conditions de la consultation

4.1. Procédure de passation

Conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, le marché est passé par procédure adaptée.

4.2. Allotissement

Un candidat peut remettre une offre pour chacun des lots.

L'acheteur ne limite pas le nombre de lots pour lesquels le candidat peut présenter une offre, ni le nombre de lots qui peuvent être attribués à un même candidat.

4.3. Négociation

Conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, l'acheteur a prévu la possibilité de négocier mais se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

La négociation ne sera pas menée avec les candidats ayant déposé une offre inappropriée ou anormalement basse ou inacceptable.

Les négociations pourront être engagées par écrit, ou par le biais d'un échange oral en présentiel ou à distance. Dans ces deux derniers cas, les candidats recevront une convocation leur indiquant précisément les modalités (forme, date, heure, durée, modalité, lieu, contenu...). La négociation pourra porter sur l'ensemble des conditions du marché sans pour autant modifier ses caractéristiques principales. A l'issue des négociations, les candidats seront invités à déposer une nouvelle offre.

Toutefois, si la négociation paraît inutile, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

4.4. Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires concernant cette consultation les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur dont l'adresse URL est la suivante : www.marches-publics.gouv.fr

Article 5 - Présentation de la candidature

5.1. Dossier de candidature

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants.
Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

Les candidats doivent remettre les formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DC2 complété.

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

N°	Capacité économique et financière du candidat	Lot
1	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat (imprimé DC2) et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.	Tous les lots

N°	Capacité technique et professionnelle du candidat	Lot
1	Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.	Tous les lots
2	Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.	Tous les lots
3	Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique du candidat	Tous les lots

En application de l'article R2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais :

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

5.2. Sous-traitance

La sous-traitance n'est pas admise pour l'exécution de ce marché.

5.3. Groupements d'opérateurs économiques

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Il pourra cependant être dérogé à ce principe en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition touchant l'un des membres du groupement ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Le groupement pourra alors demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées. Dans le cadre de procédures incluant une ou plusieurs phases de négociation ou de dialogue, l'acheteur peut également autoriser le groupement qui en fait la demande à modifier sa composition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

1° Le groupement dispose des garanties économiques, financières, techniques et professionnelles exigées par l'acheteur pour participer à la procédure ;

2° Cette modification ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective entre ceux-ci.

L'acheteur se prononcera sur la recevabilité de cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants et entreprises liées présentées à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement. Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en qualité de membres de plusieurs groupements.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint d'entreprises, l'acheteur exige que le mandataire du groupement soit solidaire.

Article 6 - Présentation de l'offre

6.1. Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre.

N°	Description
1	L'acte d'engagement accompagné de son annexe financière à réaliser par le candidat (devis) Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre. En cas d'allotissement, le candidat établira soit un acte d'engagement unique

	regroupant le ou les lots auxquels il soumissionne soit un acte d'engagement par lot.
2	Le relevé d'identité bancaire
3	Le mémoire technique qui comprendra les éléments permettant de noter les critères valeur technique, considérations environnementale et délai (livraison et garantie) et conditions de la garantie

6.2. Variantes

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est pas autorisée. Aucune variante n'est prévue par l'acheteur.

L'offre doit être strictement conforme aux pièces du marché public. En cas de présentation d'une variante, seule l'offre de base sera prise en compte.

6.3. Prestations supplémentaires éventuelles

Le marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative ou obligatoire.

6.4. Délai de validité

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 120 jours calendaires, à compter de la date limite de présentation des offres.

Article 7 - Critères d'attribution et choix de l'offre

7.1. Examen des candidatures

Conformément aux articles R2144-1 et suivants du code de la commande publique, sont éliminées : les candidats doivent répondre aux exigences décrites à l'article L2142-1 du code de la commande publique sous peine du rejet de leur candidature et de leur offre. Les capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières des candidats sont appréciées au regard des documents mentionnés à l'article 5.1.

7.2. Examen des offres

L'acheteur attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

L'INSA se réserve le droit de faire régulariser les offres irrégulières.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution du lot 1 :

N°	Description	Pondération
1	Valeur technique	40
1.1	Facilité d'utilisation et ergonomie	20
1.2	Stabilité mécanique des montures optiques	20
2	Considérations environnementales	10
3	Prix	40
4	Conditions et délais de la garantie proposée par les candidats	5
5	Délai de livraison	5
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution du lot 2 :

N°	Description	Pondération
1	Valeur technique	40

1.1	Facilité d'utilisation et ergonomie	20
1.2	Stabilité mécanique des montures optiques	10
1.3	Plage de variation proposée de la fréquence du générateur RF	10
2	Considérations environnementales	10
3	Prix	40
4	Conditions et délais de la garantie proposée par les candidats	5
5	Délai de livraison	5
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Le prix sera noté de la manière suivante :

L'offre la moins chère (montant du devis) aura la note de 40. Pour les autres propositions :

$$N_i = 40 \times P_o/P_i$$

Dans laquelle :

N_i : note de l'offre comparée i

P_o : offre la moins chère o

P_i : offre comparée i

Le délai de livraison sera noté de la manière suivante :

Le délai de livraison le plus court en jours (tel que précisé dans l'acte d'engagement) aura la note de 5.

Pour les autres propositions :

$$N_i = 5 \times D_o/D_i$$

Dans laquelle :

N_i : note de l'offre comparée i

D_o : délai le plus court o

D_i : délai de l'offre comparée i

Le délai de garantie sera noté de la manière suivante :

Le délai de garantie le plus long en mois (tel que précisé dans l'acte d'engagement) aura la note de 5. Pour les autres propositions :

$$N_i = 5 \times D_o/D_i$$

Dans laquelle :

N_i : note de l'offre comparée i

D_o : délai le plus court o

D_i : délai de l'offre comparée i

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue de l'acheteur.

Si une offre lui paraît anormalement basse, l'acheteur demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

Article 8 - Modalités de remise des plis

Les plis doivent être remis au plus tard à la date et l'heure mentionnées en page de garde du présent document. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

Transmission par voie électronique

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : www.marches-publics.gouv.fr

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Copie de sauvegarde

Il est rappelé que le candidat peut, s'il le souhaite, faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres soit sur un support papier ou sur support physique électronique, soit par voie électronique.

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur ou à l'autorité concédante sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention " copie de sauvegarde ".

Le pli doit être adressé à :

INSA Toulouse

Pôle Marchés

Copie de sauvegarde pour le marché 2026-005 - EQUIPEMENTS POUR TP DE TECHNOLOGIES QUANTIQUES NE PAS OUVRIR

Nom et Siret du candidat

135 avenue de Ranguel

31077 Toulouse

La copie de sauvegarde adressée par voie électronique est transmise au moyen d'outils et de dispositifs conformes aux exigences minimales des moyens de communication électronique prévus par les dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du code de la commande publique).

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur ou l'autorité concédante.

Article 9 - Attribution du marché

Au terme de la procédure, l'acheteur demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer le marché de lui retourner :

- L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société.
- Les attestations d'assurance reprises dans le CCP

- Les documents justificatifs visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du Code de la commande publique : attestation fiscale, sociale, extrait k bis ou équivalent de moins de trois mois

- En cas de redressement judiciaire, le candidat produira la copie du ou des jugements prononcés

Lors de la conclusion du marché et tous les 6 mois jusqu'à la fin de celui-ci, il sera demandé au titulaire du marché de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

Article 10 - Litiges et différends

Les parties tenteront de régler à l'amiable tout éventuel litige préalablement à la saisine du tribunal administratif compétent.

Les différends et litiges se règlent selon les dispositions de l'article 46 du CCAG des marchés publics de Fournitures Courantes et de Services.

Règlement amiable des litiges :

CCIRA de Bordeaux

Adresse postale :

DREETS Nouvelle-Aquitaine – Pôle C

CCIRA de Bordeaux - Mme Stéphanie MARCON

Cité Administrative

2, rue Jules Ferry

33090 BORDEAUX Cedex

Contact :

Stéphanie MARCON

Secrétariat du CCIRA de Bordeaux

Tél. : 05 54 68 99 56 / 07 61 17 74 12

Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif, 68 rue Raymond IV, 31000 Toulouse.

Tel : 05 62 73 57 57

Fax : 05 62 73 57 40

Mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr Internet : <http://toulouse.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif, 68 rue Raymond IV, 31000 Toulouse

Tel : 05 62 73 57 57

Fax : 05 62 73 57 40

Mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr Internet : <http://toulouse.tribunal-administratif.fr>

Le tribunal peut être saisi par courrier, télécopie et via l'application informatique « télé recours »

(lien : <http://www.telerecours.fr>)